

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2020

Etaient présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusée : Mme BARTHELAT Valérie (pouvoir à M. Benoît SIMONIN)

Secrétaire : M. VOYER Denis

-----

**N° 2020-055-08**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

Considérant l'impossibilité de respecter les mesures de distanciation en mairie en cas de présence d'un public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la tenue de toute la réunion du Conseil Municipal de ce jour, en mairie, à HUIS CLOS.

**N° 2020-056-08**

### **PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION** :

M. le Maire indique que dans le cadre du plan de relance économique et solidaire, des crédits supplémentaires ont été prévus au niveau du département pour aider les projets du territoire relatifs à la voirie ou le bâti (financement de 30 %).

Des chemins communaux nécessitent une réfection et ne pourront pas bénéficier de subvention ordinaire avant 2022. Le programme suivant est donc présenté, à savoir :

- Les Bordes : partie de la voie communale n° 32 (enduit bicouche sur 377 ml)
- Les Glozands : partie de la voie communale n° 12 (enduit bicouche sur 520 ml et tricouche sur 45 ml non revêtu à ce jour)

Le devis de l'entreprise JAILLOT-NOLIN TP à Devay (Nièvre) d'un montant de 18 346,90 € HT (sans option) est présenté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise JAILLOT-NOLIN pour un montant de 18 346,90 € HT
- ✓ APPROUVE le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u> :	<b>18 347 €</b>
<u>Recettes</u> : Subvention du Conseil Départemental (30 %)	5 504 €
Part communale HT :	12 843 €

**N° 2020-057-08**

## AMENAGEMENT D'ESPACES EXTERIEURS PUBLICS : AIRE DE JEUX et CHEMINEMENT PIETON

M. le Maire rappelle les délibérations des 8 septembre 2020 (N° 2020-042-06) et 15 octobre 2020 (N° 2020-054-07) relatives respectivement à la création d'une aire de jeux à la salle des Moulins (15 835 € HT) et aux travaux de cheminement piéton devant la mairie (4 370 € HT). Renseignements pris auprès des services départementaux, le cheminement piéton fait l'objet du même type de subvention que l'aire de jeux : aménagement d'espaces extérieurs publics. En conséquence, les délibérations sont modifiées ainsi qu'il suit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite les subventions suivantes : Département : soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics : 30 % sur 20 205 € HT - Région dispositif ruralité : 50 % sur 15 835 € HT - Etat – DETR : 35 % sur 4 370 € HT

<b>DEPENSES HT :</b>	<b>20 205 €</b>
<b>RECETTES :</b>	
Subvention Département :	6 061 €
Subvention Région	7 917 €
Subvention Etat	1 529 €
Part communale :	4 698 €

### **N° 2020-058-08**

#### **SALLE DES MOULINS : Choix des entreprises pour le remplacement du chauffage et le changement de trois menuiseries**

##### REPLACEMENT DU CHAUFFAGE :

Suite à l'audit sur les problèmes de chauffage et la décision de remplacer le système actuel, M. le Maire présente les trois devis et installations suivants :

- THERMA CLIM AUVERGNE : Climatisation réversible MITSUBISHI avec 2 groupes extérieurs et 4 unités intérieures + 1 armoire électrique et 2 coffrets de commande – Démontage et dépollution du groupe extérieur – 25 000 € HT
- SARL LAURENT Jean-Claude : 2 propositions
  - o 2 groupes extérieurs TOSHIBA – 25 650,14 € HT
  - o 4 groupes extérieurs TOSHIBA – 22 920,14 € HT
- JUGY Jean-Marc : 4 groupes extérieurs TOSHIBA et 4 unités intérieures - Groupe double flux conservé en mode manuel – Commande des deux moteurs par variateur – Suppression de la pompe à chaleur et batterie de l'échangeur – 22 188,84 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **THERMA CLIM AUVERGNE** pour un montant de **25 000 € HT**.

##### REPLACEMENT DES MENUISERIES :

Trois offres ont été reçues pour le remplacement de trois menuiseries en bois par des portes-fenêtres en aluminium : Sarl SOMMEILLER : 8 986 € HT - AUBERGER Vincent : 9 913,80 € HT - FOURNIER Noël : 8 905 € HT

Il a aussi été demandé aux trois entreprises de changer de sens la porte de la véranda installée cette année par la société AMS d'Avermes, qui est en liquidation judiciaire (la commission de sécurité contrôlera ensuite).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le devis de la menuiserie **SOMMEILLER** pour un montant de **8 986 € HT**, seule entreprise ayant accepté de faire la modification souhaitée sur la véranda (non comprise dans le devis).

N° 2020-059-08

**TRACTEUR : ACHAT ET FINANCEMENT**

Le tracteur actuel (John Deere acquis en 1999) nécessite de plus en plus de réparations. Il a été décidé de le remplacer par un tracteur neuf qui pourra bénéficier de plus de garantie, et de souscrire un prêt sur 6 ans pour le montant HT et un prêt à court terme de deux ans pour financer la TVA. Une reprise du tracteur John Deere et du broyeur a été demandée aux concessionnaires (ce deuxième matériel sera ensuite loué ponctuellement).

Trois offres sont étudiées, à savoir :

- SAS BLANCHET David à Treban : Tracteur CASE Farmall A 95 + chargeur – Garantie 1 an et reprise du tracteur – 37 800 € HT
- SARL TISSIER à Bresnay : Tracteur DEUTZ FAHR 5110 G GS + chargeur – Garantie 5 ans et reprise du tracteur + broyeur – 38 500 € HT
- ETS CARTON à Broût-Vernet : Tracteur KUBOTA MGX 105 + chargeur – Garantie 5 ans et reprise du tracteur + broyeur – 38 000 € HT

Le choix s'avérant compliqué, M. le Maire propose un vote à bulletin secret. Au troisième tour, par 6 votes contre 5, l'offre des Ets CARTON à Broût-Vernet est retenue pour un montant de 67 200 € TTC (56 000 € HT) avec une reprise du tracteur pour 15 000 € et du broyeur pour 3 000 €, soit un montant net de **38 000 € HT (+ 11 200 € de TVA)**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE cet achat et la reprise du matériel communal pour un montant de **49 200 € TTC**
- INSCRIT au budget 2020 le programme n° 235 – ACHAT D'UN TRACTEUR
- MANDATE M. le Maire pour l'exécution du financement de ce tracteur par un prêt de 38 000 € sur 6 ans au taux de 0,19 % et un prêt à court terme de 11 000 € sur 2 ans (financement de la TVA) auprès du Crédit Agricole.

N° 2020-060-08

**DECISIONS MODIFICATIVES N° 1**

Le budget 2020 a été voté le 30 juillet et de nombreuses modifications sont nécessaires afin de tenir compte des nouveaux et compléments de projets ainsi que des subventions sollicitées actés dans les réunions postérieures à cette date. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les ajustements suivants au budget 2020 :

**INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 : Dépenses imprévues	- 7 920 €	021 – Vir de la section FONCT.	6 600 €
2184-226 : MATERIEL	- 1 000 €	1322-232 : Subv Région	8 200 €
2313-221 : Travaux EGLISE	2 100 €	1323-229 : Subv Département	3 500 €
2313-230 : AIRE DE JEUX	- 10 000 €	1323-230 : Subv Département	- 2 450 €
2313-232 : SALLE DES MOULINS	22 000 €	1323-234 : Subv Département	1 300 €
2313-234 : CHEMINEMENT MAIRIE	5 300 €	1341-232 : DETR (subv Etat)	6 400 €
2315-229 : VOIRIE 2020	18 600 €	1341-234 : DETR (subv Etat)	1 530 €
2315-231 : ADRESSAGE	- 4 000 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 080 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 080 €</b>

## FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 : Dépenses imprévues 023 : VIR à la section d'INVEST.	- 6 600 € 6 600 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0 €</b>

### N° 2020-061-08

#### **DECISIONS MODIFICATIVES N° 2**

Par décision de ce jour, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un tracteur neuf financé par deux prêts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'ajustement suivant au budget 2020 :

#### **INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
2182-235 : ACHAT D'UN TRACTEUR	49 200 €	1641-235- PRETS	49 200 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>49 200 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>49 200 €</b>

### N° 2020-062-08

#### **PRIME DE NOEL 2020 AUX AGENTS :**

M. le Maire rappelle qu'il avait été convenu à la dernière réunion, d'octroyer aux agents communaux « une prime de Noël » pour l'année 2020 et que celle-ci prendrait la forme de chèques CADHOC d'un montant de 200 € par agent.

Or, l'exonération URSSAF de ces bons est plafonnée à 171 € par agent. Il est donc décidé d'allouer à chaque agent communal présent au 1<sup>er</sup> octobre 2020 un montant de 170 € de chèques CADHOC et un bon d'achat de 30 € valable chez les commerçants du Theil.

### N° 2020-063-08

#### **SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE : Modification des statuts**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du SIVOM Rive Gauche Allier et de la délibération prise par le Comité Syndical qui transforme le SIVOM (syndicat de communes) en syndicat mixte fermé, ceci imposant la mise à jour des statuts et l'aval des communes adhérentes. La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

### N° 2020-064-08

#### **CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT-SIVOM-COMMUNE :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est éligible à l'assistance technique fournie par le département par l'intermédiaire du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) dans le domaine de l'assainissement collectif. La commune ayant délégué

la gestion du service au SIVOM Rive Gauche Allier, une convention tripartite décrivant les modalités d'intervention doit être signée. La décision est approuvée à l'unanimité.

**N° 2020-065-08**

**CONVENTION DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES A LA PREFECTURE :**

Le Conseil municipal valide la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat, y compris les budgets. La transmission s'effectue par le dispositif S2LOW et nécessite un certificat de sécurité. Un accusé de réception est délivré automatiquement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**DEPART EN RETRAITE DE LA CANTINIÈRE :**

Eliane TROMPETTE, cantinière et agent d'entretien, fera valoir ses droits à la retraite le 1er avril 2021. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Un appel à candidature sera effectué courant décembre avec une date limite de réponse au 31 janvier 2021. La déclaration se fera sur le site : <http://www.emploi-territorial.fr>, une fiche de poste sera établie.

Considérant que la création ou la suppression de ce poste dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, changement de périmètre ou suppression d'un service public (école), un agent contractuel sera recruté (article 3-3 5°).

L'agent choisi sera embauché mi-mars pour travailler 15 jours en binôme avec Mme TROMPETTE.

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :**

M. Francis ROUSSET, 1er adjoint, est désigné.

**PROJET EOLIEN BRANSAT-LAFELINE :**

M. le Maire indique que l'enquête publique aura lieu du vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021. La commune est dans le périmètre de cette enquête, ce qui implique que toute personne pourra consulter le dossier en mairie (version numérique) et une permanence sera tenue par un commissaire enquêteur.

Il fait également part au conseil du courrier de Mme le Maire de Cesset qui a sollicité Mme la Préfète pour le report de l'enquête, en raison du confinement et de la période de Noël.

**CHEQUE NAISSANCE** : Une petite Jeanne est arrivée dans le foyer de Félicien LAFAYE, adjoint technique, un chèque CADHOC de 100 € lui sera offert.

**SICTOM : ELAGAGE**

Suite à une demande du SICTOM, un courrier sera envoyé aux habitants concernés pour l'élagage le long de leurs terrains.